

## Bilan de conformité

---

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du  
bassin Loire-Bretagne (2022-2027)  
Approuvé par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022

C : Conforme

NC : Non Conforme

SO : Sans Objet

M/E : Maintenance/Exploitation

Disposition	Conf.	Justification
<b>CHAPITRE 1 : REPENSER LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU DANS LEUR BASSIN VERSANT</b>		
<b>Disposition 1.A</b> Préservation et restauration du bassin versant	C	Le projet est conforme au SAGE Cher aval (voir bilan de conformité en annexe de l'étude d'impact)
<b>Disposition 1.B</b> Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux	C	Les eaux pluviales ou d'extinction incendie, susceptibles d'être polluées, issues des voiries, du parking PL et des toitures (hormis celles de la cellule 1B et d'une partie de celles de la cellule 2B) transiteront par un bassin de confinement étanche puis un ouvrage contenant une cloison siphonide, et un filtre à sable avant rejet dans le milieu naturel (ruisseau de la Roche s'écoulant à proximité du site). Les eaux pluviales du parking VL en entrée de site, ainsi que les eaux de toiture de la cellule 1B, d'une partie de celles de la cellule 2B et du local sprinklage, seront rejetées dans un bassin d'infiltration car elles ne sont pas susceptibles d'être polluées en cas de sinistre. En cas de déclenchement d'une alarme incendie, une vanne coupera le rejet depuis la toiture du bâtiment B.
<b>Disposition 1.C</b> Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques	SO	Non-concerné
<b>Disposition 1.D</b> Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau	SO	Non-concerné
<b>Disposition 1.E</b> Limiter et encadrer la création de plans d'eau	SO	Non-concerné
<b>Disposition 1.F</b> Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur	SO	Non-concerné
<b>Disposition 1.G</b> Favoriser la prise de conscience	SO	Non-concerné
<b>Disposition 1.H</b> Améliorer la connaissance	SO	Non-concerné
<b>Disposition 1.I</b>		

Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines	C	Le projet n'est pas situé en zone inondable.
<b>CHAPITRE 2 : REDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES</b>		
<b>Disposition 2.A</b> Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire	SO	Non-concerné
<b>Disposition 2.B</b> Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux	SO	Non-concerné
<b>Disposition 2.C</b> Développer l'incitation sur les territoires prioritaires	SO	Non-concerné
<b>Disposition 2.D</b> Améliorer la connaissance	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 3 : REDUIRE LA POLLUTION ORGANIQUE, PHOSPHOREE ET MICROBIOLOGIQUE</b>		
<b>Disposition 3.A</b> Poursuivre la réduction des rejets ponctuels de polluants organiques et phosphorés	SO	Non-concerné
<b>Disposition 3.B</b> Prévenir les apports de phosphore diffus	SO	Non-concerné
<b>Disposition 3.C</b> Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées	C	Le projet est conforme au PLUi et au CCCT de la ZAC (voir bilans de conformité en annexe de l'étude d'impact)
<b>Disposition 3.D</b> Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme	C	<p>Les eaux pluviales ou d'extinction incendie, susceptibles d'être polluées, issues des voiries, du parking PL et des toitures (hormis celles de la cellule 1B et d'une partie de celles de la cellule 2B) transiteront par un bassin de confinement étanche puis dans un ouvrage contenant une cloison siphonide, et un filtre à sable avant rejet dans le milieu naturel.</p> <p>Les eaux pluviales du parking VL en entrée de site, ainsi que les eaux de toiture de la cellule 1B, d'une partie de celles de la cellule 2B et du local sprinklage, seront rejetées dans un bassin d'infiltration car elles ne sont pas susceptibles d'être polluées en cas de sinistre. En cas de déclenchement d'une</p>

		alarme incendie, une vanne coupera le rejet depuis la toiture du bâtiment B.
<b>Disposition 3.E</b> Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 4 : MAITRISER ET REDUIRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES</b>		
<b>Disposition 4.A</b> Réduire l'utilisation des pesticides et améliorer les pratiques	C	L'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite.
<b>Disposition 4.B</b> Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les collectivités et sur les infrastructures publiques	SO	Non-concerné
<b>Disposition 4.C</b> Développer la formation des professionnels	SO	Non-concerné
<b>Disposition 4.D</b> Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides	C	L'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite.
<b>Disposition 4.E</b> Améliorer la connaissance	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 5 : MAITRISER ET REDUIRE LA POLLUTION DUES AUX MICROPOLLUANTS</b>		
<b>Disposition 5.A</b> Poursuivre l'acquisition des connaissances	SO	Non-concerné
<b>Disposition 5.B</b> Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives	SO	Non-concerné
<b>Disposition 5.C</b> Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 6 : PROTEGER LA SANTE EN PROTEGEANT LA RESSOURCE EN EAU</b>		
<b>Disposition 6.A</b> Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable	SO	Non-concerné
<b>Disposition 6.B</b> Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages	SO	Non-concerné
<b>Disposition 6.C</b> Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages	SO	Non-concerné
<b>Disposition 6.D</b> Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages	SO	Non-concerné

<b>Disposition 6.E</b> Réserver certaines ressources à l'eau potable	SO	Non-concerné
<b>Disposition 6.F</b> Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales	SO	Non-concerné
<b>Disposition 6.G</b> Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 7 GERER LES PRELEVEMENTS D'EAU DE MANIERE EQUILIBREE ET DURABLE</b>		
<b>Disposition 7.A</b> Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	C	Projet peu consommateur en eau (pas de forage sur site car pas d'eau de process) et ayant une gestion économe de l'eau (chasses d'eau double-flux ou limitation de débit par exemple). Installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales (30 et 20 m <sup>3</sup> ) pour l'alimentation des sanitaires, l'arrosage ou le lavage des sols.
<b>Disposition 7.B</b> Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins en période de basses eaux	C	Projet peu consommateur en eau (pas de forage sur site car pas d'eau de process) et ayant une gestion économe de l'eau (chasses d'eau double-flux ou limitation de débit par exemple). Installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales (30 et 20 m <sup>3</sup> ) pour l'alimentation des sanitaires, l'arrosage ou le lavage des sols.
<b>Disposition 7.C</b> Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7.B4	C	Le projet est situé au sein de la ZRE n°04020 qui concerne le système aquifère du Cénomaniens mais ne nécessitera pas de prélèvements d'eau de forage ou de surface.
<b>Disposition 7.D</b> Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hors période de basses eaux	SO	Le projet ne nécessitera pas de prélèvements d'eau de forage ou de surface. Installation de deux cuves de récupération des eaux pluviales (30 et 20 m <sup>3</sup> ) pour l'alimentation des sanitaires, l'arrosage ou le lavage des sols.

<b>Disposition 7.E</b> Gérer la crise	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 8 : PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES</b>		
<b>Disposition 8.A</b> Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	C	Aucune zone humide n'a été identifiée au droit de la zone d'étude (voir annexe de l'étude d'impact)
<b>Disposition 8.B</b> Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités	C	Aucune zone humide n'a été identifiée au droit de la zone d'étude (voir annexe de l'étude d'impact)
<b>Disposition 8.C</b> Préserver, gérer et restaurer les grands marais littoraux	SO	Non-concerné
<b>Disposition 8.D</b> Favoriser la prise de conscience	SO	Non-concerné
<b>Disposition 8.E</b> Améliorer la connaissance	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 9 : PRESERVER LA BIODIVERSITE AQUATIQUE</b>		
<b>Disposition 9.A</b> Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	SO	Non-concerné
<b>Disposition 9.B</b> Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	SO	Non-concerné
<b>Disposition 9.C</b> Mettre en valeur le patrimoine halieutique	SO	Non-concerné
<b>Disposition 9.D</b> Contrôler les espèces envahissantes	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 10 : PRESERVER LE LITTORAL</b>		
<b>Disposition 10.A</b> Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition	SO	Non-concerné
<b>Disposition 10.B</b> Limiter ou supprimer certains rejets en mer	SO	Non-concerné
<b>Disposition 10.C</b> Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade	SO	Non-concerné

<b>Disposition 10.D</b> Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle	SO	Non-concerné
<b>Disposition 10.E</b> Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des zones de pêche à pied de loisir	SO	Non-concerné
<b>Disposition 10.F</b> Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement	SO	Non-concerné
<b>Disposition 10.G</b> Améliorer la connaissance des milieux littoraux	SO	Non-concerné
<b>Disposition 10.I</b> Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 11 : PRESERVER LES TETES DE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Disposition 11.A</b> Restaurer et préserver les têtes de bassin versant	SO	Non-concerné
<b>Disposition 11.B</b> Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant	SO	Non-concerné
<b>CHAPITRE 12 : FACILITER LA GOUVERNANCE LOCALE ET RENFORCER LA COHERENCE DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>		
<b>Disposition 12.A</b> Des SAGE partout où c'est « nécessaire »	SO	Non-concerné
<b>Disposition 12.B</b> Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	SO	Non-concerné
<b>Disposition 12.C</b> Renforcer la cohérence des politiques publiques	SO	Non-concerné
<b>Disposition 12.D</b> Renforcer la cohérence des SAGE voisins	SO	Non-concerné
<b>Disposition 12.E</b> Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau	SO	Non-concerné
<b>Disposition 12.F</b> Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux	SO	Non-concerné

CHAPITRE 13 : METTRE EN PLACE DES OUTILS REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS		
<b>Disposition 13.A</b> Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau	SO	Non-concerné
<b>Disposition 13.B</b> Optimiser l'action financière de l'agence de l'eau	SO	Non-concerné
CHAPITRE 14 : INFORMER, SENSIBILISER, FAVORISER LES ECHANGES		
<b>Disposition 14.A</b> Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées	SO	Non-concerné
<b>Disposition 14.B</b> Favoriser la prise de conscience	SO	Non-concerné
<b>Disposition 14.C</b> Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	SO	Non-concerné